

**Mise en garde**

**Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par le Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu.**

**Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement.**



---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du  
conseil d'arrondissement  
tenue le lundi 12 août 2019 à 19 h  
5650, rue D'Iberville, 2e étage**

---

**PRÉSENCES :**

Monsieur François William Croteau, Maire d'arrondissement  
Madame Christine Gosselin, Conseillère du district du Vieux-Rosemont  
Madame Stephanie Watt, Conseillère du district d'Étienne-Desmarteau  
Monsieur Jocelyn Pauzé, Conseiller du district de Marie-Victorin

**ABSENCES :**

Monsieur François Limoges, Conseiller du district de Saint-Édouard

**AUTRES PRÉSENCES :**

Monsieur Daniel Moreau, Directeur la culture, des sports, des loisirs et du développement social  
Madame Guylaine Déziel, Directrice du développement du territoire et des études techniques  
Madame Caroline St-Laurent, Chef de division de la voirie  
Madame Line Ferland, Chef de division des sports et loisirs  
Madame Oana Baicescu-Petit, Chef de division des ressources financières, matérielles et informationnelles  
Monsieur Arnaud Saint-Laurent, Secrétaire d'arrondissement  
Me Katerine Rowan, Secrétaire d'arrondissement substitut

---

Le maire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 19 h 01.

---

**CA19 26 0239**

**Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 12 août 2019**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Jocelyn Pauzé

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 12 août 2019.

Adoptée à l'unanimité.

10.01

---

**CA19 26 0240**

**Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 2 juillet 2019 à 19 h et le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 5 août 2019 à 11 h**

ATTENDU qu'une copie des procès-verbaux a été livrée aux élus dans les délais prescrits par la *Loi sur les cités et villes*.

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Stephanie Watt

Et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 juillet 2019, à 19 h;

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 5 août 2019, à 11 h.

Adoptée à l'unanimité.

10.02

---

**10.03 - Point d'information des conseillers**

Début du point d'information des conseillers à 19 h 02.

Le point d'information des conseillers à 19 h 13.

---

**10.04 - Période de questions du public**

Début de la période de questions du public à 19 h 13.

Madame Stephanie Watt quitte la salle à 20 h 16.

Madame Stephanie Watt est de retour à 20 h 18.

La période de questions prend fin à 20 h 31.

Reprise de la séance à 20 h 50.

---

**CA19 26 0241**

**Officialiser le gentilé de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie sous ses formes masculine et féminine : « Rosepatrien » et « Rosepatrienne »**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Stephanie Watt

Et résolu :

D'officialiser le gentilé des citoyen.ne.s de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie sous ses formes masculine et féminine : « Rosepatrien » et « Rosepatrienne ».

Adoptée à l'unanimité.

12.01 1190284006

---

**CA19 26 0242**

**Approuver le protocole d'entente à intervenir avec Concertation Montréal (CMTL) concernant la participation de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie dans le projet MTElles, pour une période d'environ six mois, soit d'août 2019 à février 2020**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Stephanie Watt

Et résolu :

D'approuver le protocole d'entente avec Concertation Mtl, concernant la participation de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie dans le projet MTElles;

D'autoriser le secrétaire d'arrondissement à signer ledit protocole d'entente, pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie.

Adoptée à l'unanimité.

20.01 1197135006

---

**CA19 26 0243**

**Approuver une convention avec l'organisme « Ecorise » pour réaliser deux activités collaboratives dans le cadre de la démarche participative citoyenne du parc des Gorilles - Octroyer une contribution financière de 3 850 \$ - Autoriser un virement du compte de surplus de gestion affecté - divers pour un montant de 3 850 \$**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Stephanie Watt

Et résolu :

D'approuver un projet de convention avec l'organisme « Ecorise » pour réaliser deux activités collaboratives dans le cadre de la démarche participative citoyenne du parc des Gorilles;

D'autoriser le secrétaire d'arrondissement à signer ladite convention pour et au nom de la Ville de Montréal, Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie;

D'octroyer une contribution financière au montant total de 3 850 \$, incluant les taxes, le cas échéant;

D'autoriser un virement de crédit du compte de surplus de gestion affecté – divers pour un montant de 3 850 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.

20.02 1197928004

---

#### **CA19 26 0244**

**Approuver une convention avec contribution financière avec l'organisme « Ferment Montréal » pour la réalisation du Ferment Fest Montréal 2019 - Octroyer une contribution financière de 2 000 \$ - Autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

D'approuver la convention avec contribution financière à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie et l'organisme « Ferment Montréal », pour la réalisation de l'événement Ferment Fest Montréal;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, ladite convention avec contribution financière;

D'octroyer à cet effet à l'organisme « Ferment Montréal » une contribution financière de 2 000 \$, toutes taxes incluses, le cas échéant. Ladite contribution financière sera versée à l'organisme selon les conditions prévues à la convention;

D'autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté – divers;

De mandater le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social pour s'assurer du respect des balises et de la bonne utilisation des fonds octroyés;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe de l'Arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.

20.03 1198277001

---

#### **CA19 26 0245**

**Ratifier trois conventions avec contributions financières avec trois organismes de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie qui accueillent des enfants avec des limitations fonctionnelles dans leurs camps de jour pour l'été 2019 - Octroyer des contributions financières pour un montant total de 39 980 \$ à même le budget de fonctionnement (RPPL19-07062-GG)**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Jocelyn Pauzé

Et résolu :

D'approuver les trois conventions avec contributions financières à intervenir avec les organismes « Loisirs récréatifs et communautaires de Rosemont », « Service des loisirs Angus-Bourbonnière » et « Les loisirs du centre Père-Marquette inc. » afin de les soutenir dans l'accueil d'enfants ayant des limitations fonctionnelles dans le cadre de leurs activités de camps de jour pour l'année 2019;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, lesdites conventions avec contributions financières;

D'octroyer des contributions financières totalisant un montant de 39 980 \$, toutes taxes incluses le cas échéant, à même le budget de fonctionnement selon la répartition suivante :

| Organisme  | Montant (\$)     |
|--|------------------|
| Loisirs récréatifs et communautaires de Rosemont | 25 626 \$        |
| Service des loisirs Angus-Bourbonnière           | 7 764 \$         |
| Les loisirs du centre Père-Marquette inc.        | 6 590 \$         |
| <b>TOTAL:</b>                                    | <b>39 980 \$</b> |

De mandater le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social pour s'assurer du respect des balises et de la bonne utilisation des fonds octroyés;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe de l'Arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.

20.04 1197150005

---

#### CA19 26 0246

**Approuver une convention avec contribution financière avec l'organisme « Festival des arts de ruelle » - Octroyer une contribution financière de 3 000 \$ afin de soutenir la réalisation de la troisième édition du Festival des arts de ruelle dans trois ruelles de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

D'approuver une convention avec contribution financière avec l'organisme « Festival des arts de ruelle » afin de soutenir la troisième édition de son festival présenté du 6 au 8 septembre 2019 dans des ruelles de l'arrondissement;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, ladite convention avec contribution financière;

D'octroyer une contribution financière de 3 000 \$ à l'organisme « Festival des arts de ruelle »;

De mandater le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social pour s'assurer du respect des balises et de la bonne utilisation des fonds octroyés;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe de l'Arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.

20.05 1197174002

---

#### **CA19 26 0247**

**Résilier la convention de services avec l'organisme « Loisirs du centre Père-Marquette inc. » relative à l'accueil et à la surveillance du centre Père-Marquette pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2020, approuvée par la résolution CA17 26 0348 - Contrat de gré à gré numéro RPPL17-11074-GG**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Jocelyn Pauzé

Et résolu :

D'approuver la résiliation de la convention de services pour l'accueil et la surveillance du centre Père-Marquette avec l'organisme « Les loisirs du centre Père-Marquette inc. » approuvée par la résolution CA17 26 0348, contrat de gré à gré numéro RPPL17-11074-GG, à compter du 17 août 2019.

Adoptée à l'unanimité.

20.06 1177150001

---

#### **CA19 26 0248**

**Ratifier l'octroi d'une contribution financière de 200 \$ à verser à l'organisme « Cyclo Nord-Sud » pour la réalisation d'une soirée de projection et d'un kiosque d'information au parc Molson**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

De ratifier l'octroi d'une contribution financière ponctuelle de 200 \$ à l'organisme « Cyclo Nord-Sud » pour la réalisation d'une soirée de projection et d'un kiosque d'information, tenue le 10 juillet 2019 au parc Molson, incitant les citoyens à l'utilisation et la réparation de vélos;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe de l'Arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.

20.07 1197174003

---

**CA19 26 0249**

**Autoriser une dépense de 160 000 \$, taxes incluses - Accorder un mandat de services professionnels aux firmes « Cardin Julien inc. » et « SNC-Lavalin inc. » pour le réaménagement du chalet, réfection de l'éclairage et divers travaux au parc de la Louisiane (contrat RPPS17-07063-OP)**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Stephanie Watt

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 160 000 \$, taxes incluses, pour la conception de plans et devis, l'appel d'offres pour construction, la surveillance des travaux, le suivi de chantier et la gestion des avenants dans le cadre du projet réaménagement du chalet, réfection de l'éclairage et divers travaux au parc de la Louisiane, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement;

D'avoir recours à l'entente-cadre numéro 15254 avec les firmes « Cardin Julien inc. » et « SNC-Lavalin inc.» à cette fin (contrat numéro RPPS17-07063-OP).

Adoptée à l'unanimité.

20.08 1191035002

---

**CA19 26 0250**

**Autoriser une dépense totale de 139 220,93 \$, taxes incluses - Octroyer un contrat à « Construction Piravic inc. » au montant de 126 564,48 \$, taxes incluses, pour la réfection des terrains de balle au parc du Pélican - Appel d'offres public numéro RPPP19-05043-OP (7 soumissionnaires) et autoriser un virement budgétaire de 143 723 \$ en provenance du fonds réservés Parcs et terrains de jeu, vers le budget de fonctionnement**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Stephanie Watt

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 139 220,93 \$, taxes incluses, pour la réfection des terrains de balle au parc du Pélican;

D'accorder à « Construction Piravic Inc.» le contrat de construction tel que décrit précédemment pour une somme maximale de 126 564,48 \$, taxes incluses et selon les conditions du contrat RPPP19-05043-OP (7 soumissionnaires);

D'autoriser une dépense de 12 656,45 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'autoriser un virement budgétaire de 143 723 \$ en provenance du fonds réservés Parcs et terrains de jeux vers le budget de fonctionnement;

D'imputer ces dépenses, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.09 1198093004

---

#### **CA19 26 0251**

**Approuver une deuxième convention de prolongation du bail par lequel la Ville loue de M. Pasquale Romano, des locaux d'une superficie locative approximative de 288 m<sup>2</sup>, au rez-de-chaussée et sous-sol de l'immeuble situé au 6779, boul. Saint-Laurent, pour une période additionnelle de 2 ans, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019, moyennant un loyer total de 111 358,89 \$, taxes incluses, incluant la TPS et la TVQ, à des fins d'activités communautaires et de loisirs pour la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Rosemont-La-Petite-Patrie. Bâtiment: 8217**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Jocelyn Pauzé

Et résolu :

D'approuver la deuxième convention de prolongation du bail par lequel la Ville loue de M. Pasquale Romano, pour une période additionnelle de deux ans, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019, un local au rez de chaussée et sous-sol, situé au 6779, boul. Saint-Laurent, d'une superficie approximative de 288 m<sup>2</sup>, à des fins d'activités communautaires et de loisirs pour la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement, moyennant un loyer annuel de 111 358,89 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus à la deuxième convention de prolongation du bail;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.10 1195323008

---

#### **CA19 26 0252**

**Prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 juin 2019, de la liste des bons de commande approuvés, de la liste des demandes de paiement pour la période comptable du 25 mai au 21 juin 2019 et la liste des virements de crédits pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2019 en vertu du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23)***

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Jocelyn Pauzé

Et résolu :

De prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 juin 2019, de la liste des bons de commande approuvés, de la liste des demandes de paiement pour la période comptable du 25 mai au 21 juin 2019 et la

liste des virements de crédits pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2019 en vertu du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23)*.

Adoptée à l'unanimité.

30.01 1193879006

---

#### **CA19 26 0253**

##### **Dépôt du rapport de l'évolution budgétaire de l'arrondissement au 30 juin 2019**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

De déposer le rapport de l'évolution budgétaire de l'arrondissement au 30 juin 2019.

Adoptée à l'unanimité.

30.02 1197853005

---

#### **CA19 26 0254**

##### **Autoriser la directrice des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe à déposer toute demande de soutien financier dans le cadre du programme PRIIME d'Emploi-Québec**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Stephanie Watt

Et résolu :

D'autoriser le dépôt de toute demande subvention dans le cadre du Programme d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi (PRIIME) pour le bénéfice de la Ville de Montréal (Arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie);

D'accepter la responsabilité des projets présentés dans le cadre de cette mesure;

D'autoriser la directrice des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe à signer tout document officiel concernant ces projets, pour et au nom de la Ville de Montréal (Arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie), et ce, avec le gouvernement du Québec;

D'engager l'Arrondissement à couvrir tout coût dépassant la contribution allouée par le gouvernement du Québec dans l'éventualité où un projet soumis serait subventionné.

Adoptée à l'unanimité.

30.03 1190284007

---

**CA19 26 0255**

**Autoriser un virement de 36 700 \$ net du compte de surplus de gestion affecté - divers pour l'accompagnement du projet pilote des poulaillers urbains, les bonifications de ruelles vertes 2018 non terminées et les projets de murales, d'ateliers et de Jardins de rue dans le cadre du programme Faites comme chez vous**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Stephanie Watt

Et résolu :

D'autoriser un virement de 36 700 \$ net du compte de surplus de gestion affecté divers;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe de l'Arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.

30.04 1198077006

---

**CA19 26 0256**

**Autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers au montant de 991 758 \$, pour le financement des actions pour l'amélioration de la propreté dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie jusqu'au 31 décembre 2020**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

D'autoriser un virement de crédits du compte de surplus divers de gestion au montant de 991 758,00 \$ pour le financement des actions pour l'amélioration de la propreté dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

30.05 1190674001

---

**CA19 26 0257**

**Autoriser un virement de 430 000 \$ du compte de surplus de gestion affecté - divers, pour le financement de plusieurs projets de réfection et d'implantation de voie cyclable de la Direction du développement du territoire et des études techniques**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Jocelyn Pauzé

Et résolu :

D'autoriser un virement de 430 000 \$ du compte de surplus de gestion affecté – divers, pour le financement de plusieurs projets de réfection et d'implantation de voies cyclables de la Direction du développement du territoire et des études techniques.

Adoptée à l'unanimité.

30.06 1198319002

---

#### **CA19 26 0258**

**Autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers au montant de 44 000 \$ pour le financement d'un poste de responsable - Soutien aux élus pour la période du 17 août au 31 décembre 2019**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

D'autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté – divers au montant de 44 000 \$ pour le financement d'un poste de soutien aux élus pour la période du 17 août au 31 décembre 2019.

Adoptée à l'unanimité.

30.07 1197059005

---

#### **CA19 26 0259**

**Modifier le financement du projet d'agrandissement du parc Beaubien et des travaux de voirie de la 6<sup>e</sup> Avenue (CA19 26 0193), afin de tenir compte du financement dans le cadre du Programme de réfection et de verdissement des parcs locaux**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Stephanie Watt

Et résolu :

De modifier les imputations de dépenses prévues à la résolution CA19 26 0193, conformément aux informations financières inscrites au présent addenda.

Adoptée à l'unanimité.

30.08 1190963009

---

**CA19 26 0260**

**Offrir, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, au Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM), de prendre en charge la réalisation des travaux associés aux aménagements cyclables transitoires sur l'avenue de Chateaubriand, entre la rue Bélanger et la rue des Carrières, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Jocelyn Pauzé

Et résolu :

D'offrir, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, au Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM), de prendre en charge la réalisation des travaux associés aux aménagements cyclables transitoires sur l'avenue de Chateaubriand, entre la rue Bélanger et la rue des Carrières, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie.

Adoptée à l'unanimité.

30.09 1198319001

---

**CA19 26 0261**

**Autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dans le cadre du programme de soutien aux municipalités pour la mise en place d'infrastructures de gestion durable des eaux de pluie à la source (PGDEP)**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Stephanie Watt

Et résolu :

D'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dans le cadre du programme de soutien aux municipalités pour la mise en place d'infrastructures de gestion durable des eaux de pluie à la source (PGDEP);

De confirmer l'engagement de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie à payer sa part des coûts du projet pour un maximum de 500 000 \$, en sus des dépenses non admissibles;

D'autoriser la directrice de la Direction du développement du territoire et études techniques à agir au nom de l'Arrondissement et signer la demande ainsi que tout engagement relatif à la demande.

Adoptée à l'unanimité.

30.10 1197624009

---

**CA19 26 0262**

**Édicter six ordonnances - Programmation d'événements publics : « Ciné-parc Dante », « Fête de la fin des camps », « On bouge sur le Réseau-Vert », « Fête de la Madonne de l'Église », « Festival Cité-Jardin », « La Faim des vacances », « Fête des récoltes / Jardins communautaires », « Ça baigne dans l'est », « Boxe Fest », « Tournoi Premiers Élans », « Fête de la rentrée 2019-2020 », « Block Party », « Festival ukrainien de Montréal », « Las Piernas au parc Molson », « Festival des arts de la ruelle (FAR) », « Quartiers Danses », « Grand tournoi médiéval », « Marché de nuit - Ma Brasserie », « Terrain d'aventure éphémère », « Fêtes des vendanges de Montréal » et « Procession religieuse en l'honneur de Notre-Dame-de-Fatima » et approuver les ententes avec le Congrès des Italo-canadiens, la Corporation du Mile End Musique Montréal, le Groupe Icare et l'Association culturelle St-Volodymyr de Montréal**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

D'édicter, en vertu du *Règlement sur le bruit et les nuisances* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20), l'ordonnance numéro 2019-26-063 jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe;

D'édicter, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance numéro 2019-26-064 jointe à la présente, permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcooliques ou non ainsi que de consommer des boissons alcooliques selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe;

D'édicter, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3), l'ordonnance numéro 2019-26-065 jointe à la présente, permettant le ralentissement temporaire de la circulation selon le trajet, la date et l'horaire de l'événement indiqué dans le tableau en annexe;

D'édicter, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3), l'ordonnance numéro 2019-26-066 jointe à la présente, permettant la fermeture de rues selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe;

D'édicter, en vertu du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie* (01-279, article 521, par. 5), l'ordonnance numéro 2019-26-067 jointe à la présente, permettant l'installation de bannières et de fanions portant le nom de l'événement et des partenaires selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe;

D'édicter, en vertu du *Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain* (R.R.V.M. c. P-12.2, article 7), l'ordonnance numéro 2019-26-068 jointe à la présente, permettant de peindre, avec de la peinture soluble à l'eau, sur les trottoirs et sur la surface de la chaussée de la rue selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe;

D'approuver l'entente entre le Congrès des Italo-canadiens et l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie pour la tenue de l'événement « Semaine italienne de Montréal »;

D'approuver l'entente entre la Corporation du Mile End Musique Montréal et l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie pour la tenue de l'événement « Mile Ex End Montréal »;

D'approuver l'entente entre le Groupe Icare et l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie pour la tenue de l'événement « Course Nocturne »;

D'approuver l'entente entre l'Association culturelle St-Volodymyr de Montréal et l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie pour la tenue de l'événement « Festival ukrainien »;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, lesdites ententes.

Adoptée à l'unanimité.

40.01 1197699003

---

#### **CA19 26 0263**

**Demander au Service de l'urbanisme et de la mobilité d'autoriser l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie à réduire la limite de vitesse prescrite à 50 km/h sur les rues artérielles, à 40 km/h, sur les rues Christophe-Colomb et Saint-Michel, entre les limites nord et sud de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

De demander au Service de l'urbanisme et de la mobilité d'autoriser l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie à réduire la limite de vitesse prescrite à 50 km/h sur les rues artérielles, à 40 km/h, sur les rues Christophe-Colomb et Saint-Michel, entre les limites nord et sud de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie.

Adoptée à l'unanimité.

40.02 1194646010

---

#### **CA19 26 0264**

**Édicter une ordonnance pour le retrait de cinq espaces de stationnement tarifés positionnés à moins de cinq mètres dans le cadre du projet des arrêts toutes directions**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Stéphanie Watt

Et résolu :

De retirer les espaces de stationnement tarifés suivants :

1° Sur la rue Bélanger :

- # RB215, situé sur le côté nord-est de l'intersection de l'avenue Saint-Vallier;
- # RB213, situé sur le côté sud-ouest de l'intersection de l'avenue Saint-Vallier.

2° Sur la rue Masson :

- la 4<sup>e</sup> Avenue; - # RD360, situé sur le côté nord-est de l'intersection de
- # RD415, situé sur le côté Sud-ouest de l'intersection de la 7<sup>e</sup> Avenue;

- # RD457, situé sur le côté Sud-ouest de l'intersection de la 10<sup>e</sup> Avenue.

D'édicter à cette fin l'ordonnance numéro 2019-26-069, en vertu de l'article 3, paragraphe 15°, du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c.C-4.1), à l'égard de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie;

D'autoriser la modification de la signalisation en conséquence.

Adoptée à l'unanimité.

40.03 1198182001

---

#### **CA19 26 0265**

**Abroger l'ordonnance numéro 2019-26-046, et édicter une nouvelle ordonnance pour l'implantation d'une voie réservée pour autobus et taxis sur l'axe Bourbonnière, entre l'axe Rosemont et la limite sud de l'arrondissement, de 6 h à 23 h du lundi au vendredi, dans le cadre des travaux du SRB Pie-IX**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

D'abroger l'ordonnance numéro 2019-26-046 ;

D'autoriser l'implantation d'une voie réservée pour autobus et taxis sur l'axe Bourbonnière, entre l'axe Rosemont et la limite sud de l'arrondissement, de 6 h à 23 h du lundi au vendredi, dans le cadre des travaux du SRB Pie-IX;

D'édicter à cette fin l'ordonnance numéro 2019-26-070, jointe à la présente résolution en vertu de l'article 3 du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., C. C-4.1);

D'autoriser la modification de la signalisation en conséquence.

Adoptée à l'unanimité.

40.04 1194646008

---

#### **CA19 26 0266**

**Abroger l'ordonnance numéro 2019-26-059 et édicter une nouvelle ordonnance dans le cadre du développement du Technopôle Angus, pour l'ajout de 84 espaces de stationnement tarifés de courte durée, pour un maximum de trois heures, sur le côté est de la rue Molson, au sud de William-Tremblay, sur le côté sud de la rue William-Tremblay, entre les rues Molson et André-Laurendeau, sur le côté nord de la rue William-Tremblay entre les rues Augustin-Frigon et André-Laurendeau et sur les deux côtés de la rue André-Laurendeau, entre les rues William-Tremblay et Rachel, en vigueur de 9 h à 21 h, du lundi au vendredi, de 9 h à 18 h, le samedi et de 13 h à 18 h, le dimanche**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

D'abroger l'ordonnance numéro 2019-26-059;

D'ajouter, sur la rue Molson, du côté est, entre les rues William-Tremblay et Rachel, 27 places tarifées de courte durée, pour un maximum de trois heures, du lundi au vendredi, de 9 h à 21 h, le samedi de 9 h à 18 h et le dimanche de 13 h à 18 h;

D'ajouter, sur la rue William-Tremblay, du côté sud, entre les rues Molson et André-Laurendeau, 20 places tarifées de courte durée, pour un maximum de trois heures, du lundi au vendredi, de 9 h à 21 h, le samedi de 9 h à 18 h et le dimanche de 13 h à 18 h;

D'ajouter, sur la rue William-Tremblay, du côté nord, entre les rues Augustin-Frigon et André-Laurendeau, 8 places tarifées de courte durée, pour un maximum de trois heures, du lundi au vendredi, de 9 h à 21 h, le samedi de 9 h à 18 h et le dimanche de 13 h à 18 h;

D'ajouter, sur la rue André-Laurendeau, des deux côtés, entre les rues William-Tremblay et Rachel, 29 places tarifées de courte durée, pour un maximum de trois heures, du lundi au vendredi, de 9 h à 21 h, le samedi de 9 h à 18 h et le dimanche de 13 h à 18 h;

D'édicter à cette fin l'ordonnance numéro 2019-26-071, jointe à la présente résolution, en vertu de l'article 3, paragraphe 15°, du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., C. C-4.1), à l'égard de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie;

D'autoriser la modification de la signalisation en conséquence.

Adoptée à l'unanimité.

40.05 1196235006

---

#### **CA19 26 0267**

**Édicter une ordonnance, en vertu du *Règlement sur les exemptions en matière de stationnement* (5984, modifié), exemptant le propriétaire du bâtiment situé au 251-255, rue Beaubien Est, de l'obligation de fournir deux unités de stationnement - Fonds de compensation de 20 000 \$**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

D'édicter, en vertu du *Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement* (5984, modifié), l'ordonnance numéro 2019-26-072 jointe à la présente résolution, exemptant le propriétaire de l'immeuble situé au 251-255, rue Beaubien Est (lot 2 335 196), de l'obligation de fournir deux unités de stationnement.

Adoptée à l'unanimité.

40.06 1195176003

---

**CA19 26 0268**

**Refuser les plans en vertu du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) - Remplacer le revêtement de la toiture par un revêtement en acier d'apparence ardoise - Bâtiment situé au 4660, rue de Mobile - Demande de permis 3001558060**

CONSIDÉRANT que le conseil d'arrondissement a pris connaissance de l'avis émis par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance du 11 juin 2019;

CONSIDÉRANT que le bâtiment localisé au 4660, rue de Mobile est situé dans un secteur significatif à normes « C »;

CONSIDÉRANT que les travaux projetés, visant à remplacer le revêtement de bardeau d'asphalte de la toiture par un revêtement de bardeau d'acier imitant l'ardoise, sur le bâtiment situé au 4660, rue de Mobile, ne sont pas conformes à l'article 91 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279);

CONSIDÉRANT que des travaux non conformes peuvent être approuvés selon l'article 106 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement (01-279) en regard des critères d'évaluation énoncés à la section V, du chapitre VIII du Titre II du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279);

CONSIDÉRANT que les travaux projetés ne respectent pas les critères d'évaluation énoncés aux articles 674, paragraphe 2° et 6°, et 113 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279);

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

De ne pas approuver les travaux de remplacement du revêtement de toiture par le matériau décrit aux documents annexés au dossier décisionnel et faisant l'objet de la demande de permis de transformation 3001558060.

Adoptée à l'unanimité.

40.07 1193823003

---

**CA19 26 0269**

**Donner avis de motion et déposer un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la propreté (RCA-65) » (RCA-65-2) afin d'y préciser les modalités relatives au stationnement des bicyclettes sur le domaine public**

Le maire de l'arrondissement, Monsieur François William Croteau, donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente, il sera adopté un règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la propreté (RCA-65) » (RCA-65-2), et dépose un projet de règlement.

40.08 1190284008

---

**CA19 26 0270**

**Donner avis de motion et adopter un premier projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) », afin de retirer le contingentement applicable aux restaurants sur l'ensemble du territoire**

Le maire d'arrondissement, Monsieur François William Croteau, donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente, il sera adopté un règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) », afin de retirer le contingentement applicable aux restaurants sur l'ensemble du territoire.

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

D'adopter un premier projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) », afin de retirer le contingentement applicable aux restaurants sur l'ensemble du territoire;

De mandater le secrétaire d'arrondissement afin de tenir une séance publique de consultation;

Ce projet de règlement est susceptible d'approbation référendaire.

Adoptée à l'unanimité.

40.09 1198303004

---

**CA19 26 0271**

**Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA-148), un second projet de résolution autorisant l'occupation du 2<sup>e</sup> étage à des fins de vente au détail du bâtiment situé au 3238, rue Masson**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

D'adopter, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA-148)*, le second projet de résolution suivant :

1. D'autoriser l'occupation du 2<sup>e</sup> étage du bâtiment situé au 3238, rue Masson à des fins de vente au détail. À cette fin, il est permis de déroger à l'article 164 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279)*;

Ce projet est susceptible d'approbation référendaire.

Adoptée à l'unanimité.

40.10 1194814002

---

**CA19 26 0272**

**Demander au comité exécutif d'édicter une ordonnance modifiant l'annexe A du Règlement relatif aux véhicules non immatriculés en libre-service sans ancrage (19-026) afin d'identifier les aires de dégagement et aires de stationnement dédiées à ces véhicules, sur le territoire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Stephanie Watt

Et résolu :

De demander au comité exécutif d'édicter une ordonnance modifiant l'annexe A du Règlement relatif aux véhicules non immatriculés en libre-service sans ancrage (19-026) afin d'identifier les aires de dégagement et aires de stationnement dédiées aux véhicules non immatriculés en libre-service sans ancrage sur le territoire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie.

Adoptée à l'unanimité.

40.11 1190284009

---

**CA19 26 0273**

**Nommer Martin Savaria, matricule 020094690, au poste du directeur de la Direction culture, sports, loisirs et développement social en date du 13 août 2019**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Jocelyn Pauzé

Et résolu :

Nommer Martin Savaria, matricule 020094690, au poste du directeur de la Direction culture, sports, loisirs et développement social en date du 13 août 2019.

Adoptée à l'unanimité.

51.01 1193879007

---

L'ordre du jour étant épuisé, le maire d'arrondissement déclare la séance levée à 21 h 00.

---

François William Croteau  
Maire d'arrondissement

---

Arnaud Saint-Laurent  
Secrétaire d'arrondissement

---

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 3 septembre 2019.

